

OF : Rendez vos formations certifiantes !

Rendez vos formations éligibles au CPF en constituant une demande d'inscription auprès de France Compétences

La loi Avenir de septembre 2018 a replacé l'individu au cœur des préoccupations de la formation professionnelle en France. Cela a permis de le rendre acteur de sa montée en compétences, en maximisant son employabilité, notamment grâce à une reconnaissance de ses compétences.



France Compétences est l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Créée par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences a notamment pour mission de promouvoir le développement des compétences et l'obtention de certifications professionnelles. Elle tient à jour les deux répertoires de certification professionnelle : le RNCP et le Répertoire Spécifique.



Comment se faire référencer par France Compétences et être éligible au CPF ?

En tant qu'organisme certificateur, Apave Certification vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'inscription au Répertoire Spécifique de France Compétences. Une méthodologie fiable a été élaborée, permettant de constituer efficacement votre dossier.

Modalités

Apave Certification vous guide et vous aide à constituer le meilleur dossier à soumettre à France Compétences.

Quels sont les avantages à être répertoriés auprès de France Compétences ?

- **Financement** : Certification (et la formation y préparant) finançables par le CPF.
- Répertorisation sur l'application CPF « Mon compte formation ».
- **Rentabilité** de vos formations devenues certifiantes.
- Mise en avant de votre **expertise** et différenciation vis-à-vis de la concurrence.
- **Employabilité** de vos stagiaires à qui vous remettez un certificat reconnu sur le marché du travail.

Quelles sont les étapes ?

ÉTAPE 1

Étude d'opportunité – Vérification des certifications existantes sur le marché.

ÉTAPE 2

Ingénierie de certification – Élaboration des documents centraux dans la l'élaboration de l'examen qui viendra compléter votre formation et valider les compétences acquises.

ÉTAPE 3

Constitution du dossier France Compétences (FC) – Élaboration des documents centraux dans le dossier à déposer sur la téléprocédure de France Compétences.

Plus d'informations sur www.apave-certification.com ↗

Vous avez des idées de projets, n'hésitez pas à contacter notre équipe d'experts :

Apave Certification
Immeuble Canopy - 6 Rue du Général Audran - CS 60123
92412 COURBEVOIE CEDEX
Tél : +33(0)1 45 66 18 18

apave.certification@apave.com
www.apave-certification.com